

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la loi 60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le decret 38/PCM du 20 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU le decret III PR/Cab du 15 Avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le decret 62 PR du 13 Février 1962 portant remaniement de la composition du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- SUR proposition du Ministre du Commerce de l'Economie et du Tourisme ;
- Le Conseil des Ministres entendu.

D E C R E T

ARTICLE 1.- Monsieur Jacques TOURTEAU Administrateur Civil nouvellement mis à la disposition de la République du Dahomey est nommé Directeur des Affaires Economiques en remplacement de Monsieur MAGNES Bernard Conseiller aux affaires Administratives qui assurait l'intérim de la Direction cumulativement avec ses fonctions de Conseiller Technique depuis le 8 Août 1961 date de départ du dernier titulaire.

ARTICLE 2.- Le Ministre du Commerce de l'Economie et du Tourisme, le Ministre des Finances et du Travail, le Ministre de la Fonction Publique chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

PORTO-NOVO, le 5 MARS 1962.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU
LE MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

VU
LE MINISTRE DU COMMERCE DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME

H. MAGA

A. OKE

P. DARBOUX

VU
LE MINISTRE DES FINANCES DU BUDGET ET DU TRAVAIL

VU
LE CONTROLE FINANCIER

B. BORNA

AMPLIATIONS

PR	3
SGC	2
Tous Ministères	13
MCET	5
MFB	7
Trésor	1
JORD	1
MAC	2
Intéressé	1